



U.G.T.G

UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE GUADELOUPE

EXERCICE 2011

- I. LES COMPTES SOCIAUX**
- II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**
- II. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Rue Paul Lacavé – Assainissement – 97110 POINTE-A-PITRE

Tél. : 05 90 83 10 07 – Fax : 05 90 89 08 70

URL : <http://www.ugtg.org> - mail : ugtg@ugtg.org



U.G.T.G

UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE GUADELOUPE

I. LES COMPTES SOCIAUX 2011

A) Bilan et Compte de Résultat

B) Annexes



U.G.T.G

UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE GUADELOUPE

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

EXERCICE 2011

Rue Paul Lacavé – Assainissement – 97110 POINTE-A-PITRE

Tél. : 05 90 83 10 07 – Fax : 05 90 89 08 70

URL : <http://www.ugtg.org> - mail : ugtg@ugtg.org

ACTIF		Du 01/01/2011 au 31/12/2011		Du 01/01/2010 au 31/12/2010	
Actif immobilisé		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	339 086 030	294 308	44 778
Immobilisations financières *		040	28 183 042		28 183
	Total (I)	044	367 269 048	294 308	72 961
Actif circulant		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
Marchandises		060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres *	072	074		
Valeurs mobilières de placement		080	144 577 082	144 577	183 189
Banques, C.C.P. et autres disponibilités (sauf caisse)		084	48 929 086	48 929	26 513
Caisse		088	090		
Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II	096	193 505 098	193 505	209 703
	Total général (I + II)	110	560 774 112	294 308	266 466

PASSIF		Du 01/01/2011 au 31/12/2011		Du 01/01/2010 au 31/12/2010	
Capital social ou individuel *			120		
Ecart de réévaluation			124		
Réserve légale			126		
Réserves réglementées * (dont réserve spéciale des plus-values à long terme)			130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			132		
Report à nouveau			134	291 602	321 275
Résultat de l'exercice			136	- 36 862	- 29 673
Provisions réglementées			140	762	762
	TOTAL (I)		142	255 502	292 364
Provisions pour risques et charges			TOTAL (II)		
			154		
Emprunts et dettes assimilés			156	5 565	12 792
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
Fournisseurs et comptes rattachés *			166	- 4 931	- 10 731
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)			172	10 331	
Produits constatés d'avance			174		
	TOTAL (III)		176	10 964	2 060
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	266 466	294 424



Produits d'exploitation		Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Ventes de marchandises *	210		
Production vendue (Variation du stock en produits intermédiaires)	214	266 548	218 378
Production stockée *	222		
Production immobilisée *	224		
Subventions d'exploitation reçues	226		
Autres produits	229	32 155	26 270
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	298 703	244 646
Charges d'exploitation		Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Achats de marchandises * (y compris les droits de douane)	234		
Variation de stock (marchandises) *	236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238	62 936	74 508
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240		
Autres charges externes *	242	163 719	96 490
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle)	243	13 247	8 885
numérations du personnel *	250	39 361	35 007
Charges sociales (cf renvoi 380)	252	27 997	25 109
Dotations aux amortissements *	254	13 285	28 834
Dotations aux provisions	256		
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)	259	3 520	1 331
Total des charges d'exploitations (II)	264	324 064	270 166
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	- 25 361	- 25 520
Produits et charges divers		Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Produits financiers (III)	280	1 675	2 893
Produits exceptionnels (IV)	290	180 700	27
Charges financières (V)	294	1 428	1 243
Charges exceptionnelles (VI)	300	24 454	5 830
Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	167 993	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	- 36 862	- 29 673

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011 fait état d'un total de 266 466 euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat de -36 862 euros. Ils sont présentés sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillages industriels	04 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	04 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Droit individuel de formation

Le nombre d'heures acquis et non utilisé au titre du DIF (Droit individuel de formation) s'élève à la clôture à 360 heures.

Cotisations des adhérents

Du fait de l'hétérogénéité des situations, le fait générateur de la reconnaissance du produit des cotisations correspond à l'encaissement effectif des sommes collectées auprès des adhérents, car le syndicat ne peut pas engager de recours auprès des adhérents défaillants. Cette position est validée par un avis n° 2009-07 du 03 septembre 2009 du Conseil National de la Comptabilité.

Méthode de comptabilisation des cotisations

Concernant la méthode de comptabilisation, compte tenu des relations statutaires et contractuelles entretenues avec les autres structures adhérentes (Unions) les cotisations sont comptabilisées pour un montant net des reversements car l'organisation syndicale agit en qualité de mandataire. La part reversée aux autres structures est comptabilisée en compte de tiers.

En pratique la Centrale Syndicale perçoit l'intégralité des cotisations des structures adhérentes et leur reverse une quote-part de 25% des sommes perçues.

Contributions volontaires et dons en nature

L'entité s'appuie, pour mener ses actions, sur des bénévoles et sur des dons en nature. Ces contributions volontaires et dons en nature effectués à titre gratuit n'ayant pas été valorisés sur l'ensemble des biens et services, ils n'ont pas été comptabilisés et ne font pas l'objet d'une information spécifique dans la présente annexe à défaut de renseignements fiables et d'informations quantitatives.

Toutefois, le Secrétaire Général bénéficie d'une décharge complète au profit de la centrale syndicale, et son temps engagé bénévolement auprès de l'entité peut être estimé à 1 820 heures par an, sur la base d'un temps complet.

Honoraires du commissaire aux comptes

- Au titre de l'audit légal des comptes : 2 070 €
- Au titre des prestations entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission légale d'audit des comptes : Néant.

Liste des secteurs non organisés en Unions et dont les opérations financières sont intégrées dans les comptes annuels de la Centrale Syndicales UGTG

- Agriculture et industrie sucrière
- Emploi-Formation
- Banque-Assurance-Mutuelle
- Bâtiment
- Environnement-Eau-Déchets
- Immobilier
- Industrie
- Nettoyage
- Sécurité
- Sport-Loisirs
- Transport routier
- Transport Maritime

Liste des Unions dont les opérations financières sont intégrées aux comptes de la Centrale Syndicale UGTG

Les unions suivantes ne possèdent pas de comptes bancaires et effectuent peu de transactions financières. Par mesure de simplification, les opérations les concernant font partie intégrantes des comptes financiers de la Centrale syndicales :

- STMG Syndicat des Transports de marchandises
- UEC Unions des employés du commerce
- UTE Union des travailleurs de l'énergie
- UTSSD Union des travailleurs de soins à domicile
- UTV Union des transporteurs de voyageurs
- ULTP Union locale des travailleurs du port

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Constructions	45 734		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	281 055		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12 296		
TOTAL	339 085		
Prêts et autres immobilisations financières	26 659		1 524
TOTAL	26 659		1 524
TOTAL GENERAL	365 744		1 524

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Constructions			45 734	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			281 055	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			12 296	
TOTAL			339 085	
Prêts et autres immobilisations financières			28 183	
TOTAL			28 183	
TOTAL GENERAL			367 269	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Constructions	18 300	4 373		22 673
Installations techniques, matériel et outillages industriels	263 712	8 711		272 423
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12 296	3 001		15 296
TOTAL	294 308	16 085		310 393
TOTAL GENERAL	294 308	16 085		310 393

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Constructions	4 373				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 711				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 001				
TOTAL	16 085				
TOTAL GENERAL	16 085				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Autres immobilisations financières	33 223		33 223
TOTAL GENERAL	33 223		33 223

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	19 903	19 903		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 790	1 790		
TOTAL GENERAL	21 693	21 693		



U.G.T.G

UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE GUADELOUPE

III. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2011

Rue Paul Lacavé – Assainissement – 97110 POINTE-A-PITRE

Tél. : 05 90 83 10 07 – Fax : 05 90 89 08 70

URL : <http://www.ugtg.org> e-mail : ugtg@ugtg.org

U.G.T.G
1 Rue Paul Lacavé 97110 POINTE-A-PITRE
N° SIRET : 338 871 890 00020 APE :9420Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2011

U.G.T.G
Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe

**Rue Paul Lacavé
97110 Pointe-à-Pitre**

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Sur les comptes annuels
clos le 31 décembre 2011**

Dominique MAUGENNE
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Basse-Terre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2011

Aux Membres,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le Conseil Syndical du 12 juillet 2013, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Centrale Syndicale « UGTG – Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe », tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil syndical. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur les comptes.

Dominique MAUGENNE
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Basse-Terre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2011

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

✓ Comptes financiers du secteur UGTG – Pôle Emploi

Le secteur « UGTP Pôle Emploi », qui constitue une sous-section du secteur « Emploi-Formation », n'est pas organisé en union et ne possède pas la personnalité morale lui permettant d'être considéré comme juridiquement autonome. A ce titre, les comptes financiers de ce secteur devraient faire partie des comptes annuels de la Centrale UGTG.

Les comptes financiers clos au 31 décembre 2011 n'ont pas été intégrés à ceux de la Centrale.

Les comptes financiers de cette union « UGTG-Pôle Emploi » m'ont été communiqués sous la forme d'un bilan et d'un compte de résultat, et j'ai eu accès aux états comptables tels que le grand livre et les pièces justificatives qui concernent cette Union. Je n'ai pas identifié d'anomalies significatives concernant l'établissement des dits ces comptes financiers.

Leurs caractéristiques chiffrées sont les suivantes :

- Disponibilités : 8 850 €
- Report à nouveau : 6 676 €
- Résultat de l'exercice : 2 174 € (Excédent)
- Produits d'exploitation : 2 983 €
- Charges d'exploitation : 2 174 €

Ces caractéristiques peuvent être jugées peu significatives comparativement à celles de la Centrale Syndicale UGTG.

Dominique MAUGENNE
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Basse-Terre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2011

✓ Cotisations des adhérents des Unions Syndicales

Les unions syndicales suivantes :

- STMG Syndicat des Transports de marchandises
- UEC Unions des employés du commerce
- UTE Union des travailleurs de l'énergie
- UTSSD Union des travailleurs de soins à domicile
- UTV Union des transporteurs de voyageurs
- ULTP Union locale des travailleurs du port

sont des Unions syndicales possédant une personnalité morale. A ce titre, elles devraient établir des comptes annuels distincts de ceux de la Centrale syndicale UGTG.

Or, par mesure de simplification (Cf. annotation en annexe à ce sujet), la Centrale Syndicale UGTG a estimé que ces Unions ne possédant pas de comptes bancaires il était plus simple de centraliser en son sein toutes les opérations de recettes-dépenses concernant ces Unions Syndicales.

Les ressources de ces unions sont constituées en quasi exclusivité des cotisations de leurs adhérents. La quote-part des ressources leur revenant au titre de 2011 est de :

- STMG 1 075 € (4 300 € x 25%)
- UEC 11 069 € (44 275 € x 25%)
- UTE 514 € (2 057 € x 25%)
- UTSSD 487 € (1 948 € x 25 %)
- UTV 2 147 € (8 589 € x25%)
- ULTP 91 € (363 € x 25%)

Soit un total de cotisations de 15 383 €.

Il semble que l'intégralité de ces recettes soit engagée dans des dépenses d'égal montant, et que l'impact sur le résultat net de la Centrale Syndicale ne peut être jugé comme étant significatif.

En l'absence de l'existence d'une véritable comptabilité analytique, je n'ai pas été en mesure de valider ce point puisque les opérations financières concernant les Unions sont confondues avec celles de la Centrale Syndicale. Toutefois, il semble qu'au vu des états financiers qui m'ont été communiqués pour les autres Unions Syndicales que la tendance est à l'équilibre budgétaire, les résultats nets comptables de ces Unions variant d'environ - 2K€ à + 5K€.

Sous ces réserves, je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Centrale Syndicale à la fin de cet exercice.

Dominique MAUGENNE
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Basse-Terre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2011

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe intitulée « autres informations » :

Cotisations des adhérents

Du fait de l'hétérogénéité des situations, le fait générateur de la reconnaissance du produit des cotisations correspond à l'encaissement effectif des sommes collectées auprès des adhérents, car le syndicat ne peut pas engager de recours auprès des adhérents défaillants. Cette position est validée par un avis n° 2009-07 du 03 septembre 2009 du Conseil National de la Comptabilité.

Méthode de comptabilisation des cotisations

Concernant la méthode de comptabilisation, compte tenu des relations statutaires et contractuelles entretenues avec les autres structures adhérentes (Unions) les cotisations sont comptabilisées pour un montant net des reversements car l'organisation syndicale agit en qualité de mandataire. La part reversée aux autres structures est comptabilisée en compte de tiers.

En pratique la Centrale Syndicale perçoit l'intégralité des cotisations des structures adhérentes et leur reverse une quote-part de 25% des sommes perçues.

Contributions volontaires et dons en nature

L'entité s'appuie, pour mener ses actions, sur des bénévoles et sur des dons en nature. Ces contributions volontaires et dons en nature effectués à titre gratuit n'ayant pas été valorisés sur l'ensemble des biens et services, ils n'ont pas été comptabilisés et ne font pas l'objet d'une information spécifique dans la présente annexe à défaut de renseignements fiables et d'informations quantitatives.

Toutefois, le Secrétaire Général bénéficie d'une décharge complète au profit de la centrale syndicale, et son temps engagé bénévolement auprès de l'entité peut être estimé à 1 820 heures par an, sur la base d'un temps complet.

Liste des secteurs non organisés en Unions et dont les opérations financières sont intégrées dans les comptes annuels de la Centrale Syndicales UGTG

- Agriculture et industrie sucrière
- Emploi-Formation
- Banque-Assurance-Mutuelle
- Bâtiment
- Environnement-Eau-Déchets

Dominique MAUGENNE
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Basse-Terre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2011

- Immobilier
- Industrie

- Nettoyage
- Sécurité
- Sport-Loisirs
- Transport routier
- Transport Maritime

Liste des Unions dont les opérations financières sont intégrées aux comptes de la Centrale Syndicale UGTG

Les unions suivantes ne possèdent pas de comptes bancaires et effectuent peu de transactions financières. Par mesure de simplification, les opérations les concernant font partie intégrantes des comptes financiers de la Centrale syndicales :

- STMG Syndicat des Transports de marchandises
- UEC Unions des employés du commerce
- UTE Union des travailleurs de l'énergie
- UTSSD Union des travailleurs de soins à domicile
- UTV Union des transporteurs de voyageurs
- ULTP Union locale des travailleurs du port

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de mes appréciations des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et leur conformité par rapport aux informations données dans l'annexe.
J'ai notamment vérifié les points suivants :
 - Que le fait générateur de la reconnaissance du produit des cotisations correspond à l'encaissement effectif des sommes collectées auprès des adhérents,
 - Que compte tenu des relations statutaires et contractuelles entretenues avec les autres structures adhérentes (Unions), les cotisations sont comptabilisées pour un montant net des reversements

- Je n'ai pas de remarques particulières à formuler au sujet de la présentation d'ensemble des comptes.

Dominique MAUGENNE
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Basse-Terre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2011

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

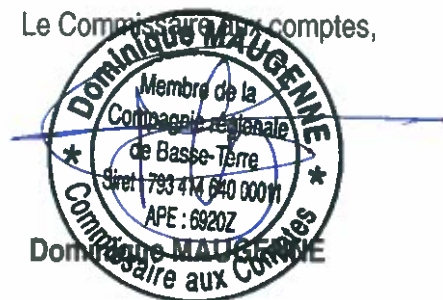
III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Baie-Mahault,
Le 18 décembre 2013

Le Commissaire aux comptes,



Dominique MAUGENNE
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Basse-Terre

ACTIF		Du 01/01/2011 au 31/12/2011		Du 01/01/2010 au 31/12/2010	
Actif immobilisé		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	339 086 030	294 308	44 778
Immobilisations financières *		040	28 183 042		28 183
	Total (I)	044	367 269 048	294 308	72 961
Actif circulant		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres *	072	074		
Valeurs mobilières de placement	080	144 577	082	144 577	183 189
Banques, C.C.P. et autres disponibilités (sauf caisse)	084	48 929	086	48 929	26 513
se	088		090		
Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	193 505 098	193 505	209 703
	Total général (I + II)	110	560 774 112	266 466	294 424

PASSIF		Du 01/01/2011 au 31/12/2011		Du 01/01/2010 au 31/12/2010	
Capital social ou individuel *			120		
Ecart de réévaluation			124		
Réserve légale			126		
Réserves réglementées * (dont réserve spéciale des plus-values à long terme)			130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			132		
Report à nouveau			134	291 602	321 275
Résultat de l'exercice			136	- 36 862	- 29 673
Provisions réglementées			140	762	762
	TOTAL (I)		142	255 502	292 364
Provisions pour risques et charges			TOTAL (II)	154	
Emprunts et dettes assimilés			156	5 565	12 792
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours			164		
Fournisseurs et comptes rattachés *			166	- 4 931	- 10 731
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N			172	10 331	
Produits constatés d'avance			174		
	TOTAL (III)		176	10 964	2 060
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	266 466	294 424

Produits d'exploitation		Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Ventes de marchandises *	210		
Production vendue (Variation du stock en produits intermédiaires)	214	266 548	218 376
Production stockée *	222		
Production immobilisée *	224		
Subventions d'exploitation reçues	226		
Autres produits	230	32 155	26 270
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	298 703	244 646
Charges d'exploitation		Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Achats de marchandises * (y compris les droits de douane)	234		
Variation de stock (marchandises) *	236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238	62 936	74 508
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240		
Autres charges externes *	242	163 718	96 490
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle)	244	13 247	8 885
numérations du personnel *	250	39 361	35 007
Charges sociales (cf renvoi 380)	252	27 997	25 109
Dotations aux amortissements *	254	13 285	28 834
Dotations aux provisions	256		
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)	262	3 520	1 331
Total des charges d'exploitations (II)	264	324 064	270 166
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	- 25 361	- 25 520
Produits et charges divers		Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Produits financiers (III)	280	1 675	2 893
Produits exceptionnels (IV)	290	180 700	27
Charges financières (V)	294	1 428	1 243
Charges exceptionnelles (VI)	300	24 454	5 830
Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	167 993	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	- 36 862	- 29 673

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011 fait état d'un total de 266 466 euros, et le compte de résultat de l'exercice dégagent un résultat de -36 862 euros. Ils sont présentés sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillages industriels	04 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	04 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Droit individuel de formation

Le nombre d'heures acquis et non utilisé au titre du DIF (Droit individuel de formation) s'élève à la clôture à 360 heures.

Cotisations des adhérents

Du fait de l'hétérogénéité des situations, le fait générateur de la reconnaissance du produit des cotisations correspond à l'encaissement effectif des sommes collectées auprès des adhérents, car le syndicat ne peut pas engager de recours auprès des adhérents défaillants. Cette position est validée par un avis n° 2009-07 du 03 septembre 2009 du Conseil National de la Comptabilité.

Méthode de comptabilisation des cotisations

Concernant la méthode de comptabilisation, compte tenu des relations statutaires et contractuelles entretenues avec les autres structures adhérentes (Unions) les cotisations sont comptabilisées pour un montant net des versements car l'organisation syndicale agit en qualité de mandataire. La part reversée aux autres structures est comptabilisée en compte de tiers.

En pratique la Centrale Syndicale perçoit l'intégralité des cotisations des structures adhérentes et leur reverse une quote-part de 25% des sommes perçues.

Contributions volontaires et dons en nature

L'entité s'appuie, pour mener ses actions, sur des bénévoles et sur des dons en nature. Ces contributions volontaires et dons en nature effectués à titre gratuit n'ayant pas été valorisés sur l'ensemble des biens et services, ils n'ont pas été comptabilisés et ne font pas l'objet d'une information spécifique dans la présente annexe à défaut de renseignements fiables et d'informations quantitatives.

Toutefois, le Secrétaire Général bénéficie d'une décharge complète au profit de la centrale syndicale, et son temps engagé bénévolement auprès de l'entité peut être estimé à 1 820 heures par an, sur la base d'un temps complet.

Honoraires du commissaire aux comptes

- Au titre de l'audit légal des comptes : 2 070 €
- Au titre des prestations entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission légale d'audit des comptes : Néant.

Liste des secteurs non organisés en Unions et dont les opérations financières sont intégrées dans les comptes annuels de la Centrale Syndicales UGTG

- Agriculture et industrie sucrière
- Emploi-Formation
- Banque-Assurance-Mutuelle
- Bâtiment
- Environnement-Eau-Déchets
- Immobilier
- Industrie
- Nettoyage
- Sécurité
- Sport-Loisirs
- Transport routier
- Transport Maritime

Liste des Unions dont les opérations financières sont intégrées aux comptes de la Centrale Syndicale UGTG

Les unions suivantes ne possèdent pas de comptes bancaires et effectuent peu de transactions financières. Par mesure de simplification, les opérations les concernant font partie intégrantes des comptes financiers de la Centrale syndicales :

- STMG Syndicat des Transports de marchandises
- UEC Unions des employés du commerce
- UTE Union des travailleurs de l'énergie
- UTSSD Union des travailleurs de soins à domicile
- UTV Union des transporteurs de voyageurs
- ULTP Union locale des travailleurs du port

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Constructions	45 734		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	281 055		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12 296		
TOTAL	339 085		
Prêts et autres immobilisations financières	26 659		1 524
TOTAL	26 659		1 524
TOTAL GENERAL	365 744		1 524

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Constructions			45 734	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			281 055	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			12 296	
TOTAL			339 085	
Prêts et autres immobilisations financières			28 183	
TOTAL			28 183	
TOTAL GENERAL			367 269	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Constructions	18 300	4 373		22 673
Installations techniques, matériel et outillages industriels	263 712	8 711		272 423
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12 296	3 001		15 296
TOTAL	294 308	16 085		310 393
TOTAL GENERAL	294 308	16 085		310 393

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Constructions	4 373				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 711				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 001				
TOTAL	16 085				
TOTAL GENERAL	16 085				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Autres immobilisations financières	33 223		33 223
TOTAL GENERAL	33 223		33 223

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	19 903	19 903		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 790	1 790		
TOTAL GENERAL	21 693	21 693		